RESIDENCE DU RUANDA. TERRITOIRE D'ASTRIDA.

No 2477 /T.P.

Réponse au n°2141/TP du 20-9-1951.

Objet:
Percement avenues dans
le C.U. d'Astrida
B.O.51 - 71 A



Monsieur le Chef de Service,

Veuillez trouver ci-dessous les détails demandés concernant la construction des avenues.

Comme signálé dans ma lettre du 30-8-51,

Astrida, le 27 septembre 1951 .-

- I- <u>l'Avenue Charlotte</u>: est en voie d'achèvement largeur 14 m. longueur totale 382 m. (double voie au milieu plates-bandes) empierrée et gravelée:
 - a) sur toute largeur sur une distance de 170 m (170 m. \times 14) = 2.380 m2
 - b) un côté seulement sur 142 m (142 m. x 7) = 994 m2 soit superficie à empierrer et à graveler : 5.348 m2 achevé : 3.374 m2

II- Avenue Baudouin :

350 m. de longueur - 14 m. de largeur reste complètement à empierrer et à graveler.

III- Il faudrait pouvoir construire d'urgence également l'avenue parallèle à la route Astrida-Kigali établissant le raccord entre l'Avenue Baudouin, l'Avenue Charlotte et l'avenue Elisabeth.

L'Administrateur de Territoire,

hef du Service blics du Ruanda-Urundi

UMBURA .-